

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.		12 » 55 » soir.		2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »		5 » 45 » »		7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE
Organisée par le Conseil municipal de Cahors
POUR
L'ÉRECTION D'UN MONUMENT
A
LÉON GAMBETTA
A
CAHORS

MM. Cavaignac, député, 50 fr. ; ville de Bordeaux, 500 fr. ; ville de St-Pierre-les-Calais, 250 fr. ; le général Vilain (Cahors), 100 fr. ; Deschanel, sénateur, professeur au collège de France, 50 fr. ; Baucau, Albert, député des Landes, 20 fr. ; ville de Lunéville, 100 fr. ; ville de Calais, 100 fr. ; loge maçonnique, le Réveil du Nord, 100 fr. ; ville de Vitry-le-Français, 99 fr. ; ville de Dreux, 25 fr. ; Auricoste, chef de division à la préfecture de la Lozère, 3 fr. ; Costès, professeur à Reconlette (Lozère), 2 fr. ; chambre syndicale des débitants de Reims, 40 fr. ; Treilhaes, substitut du procureur de la République à Cahors, 40 fr. ; ville de Châteauroux, 50 fr. ; ville d'Avallon (Yonne), 25 fr. ; ville de Tournon (Ardèche), 10 fr. ; Cercle national de Tournon (Ardèche), 50 fr. ; Fabre, juge de paix à Beaulieu (Corrèze), 10 fr. ; Bargeton, préfet de la Savoie, 20 fr. ; Deleporte, conseiller de préfecture de la Savoie, 20 fr. ; Dobbé, sous-préfet de la Mayenne, 20 fr. ; Cercle démocratique de Feyzin (Isère), 10 fr. 74 ; Meschinot, conservateur des hypothèques à Gourdon, 10 fr. ; Jean Carayon, propriétaire à Cahors, 50 fr. ; Fei, de Dunkerque, 2 fr. ; Petite et grande Gironde, de Bordeaux, 100 fr. ; Dom, percepteur à Chamboulive (Corrèze) 5 fr. ; ville de Roanne, 20 fr. ; ville de Poitiers, 100 fr. ; Fabre, notaire à Crussilles (Haute-Savoie), 10 fr. ; Coly, Henri, 2^e commis à la manufacture de tabacs de Marseille, 4 fr. ; Conseil municipal de Mercues, 36 fr. ; Falret de Tuite, membre du conseil de préfecture de la Seine, 20 fr. ; Marbot, juge de paix à Bretenoux, 30 fr. ; Gruyère, percepteur à Grandieu, 10 fr. ; loge maçonnique de la Frater-

nité de Brive, 20 fr. ; ville de Dunkerque, 100 fr. ; ville de Besançon, 100 fr. ; ville de Château-Thierry, 20 fr. ; ville de Brive, 100 fr. ; ville de Meaux, 50 fr. ; Lartigau, conducteur des ponts et chaussées à Morlaas (Basses-Pyrénées), 5 fr. ; ville de Cherbourg, 100 fr. ; Ferdinand Dreyfus, député, 50 fr. ; ville de Montpellier, 100 fr. ; Valade, conseiller municipal à Freycinet-le-Gélat, 5 fr. ; groupe de la Libre Pensée du canton de St-Amand-de-Boisse (Charente), 5 fr. ; ville des Andelys, 100 fr. ; ville des Andelys, 100 fr. ; ville d'Armentières (Conseil municipal), 218 fr. ; Roche, de Paris 50 fr. ; ville de Dôle, 50 fr. ; Filhol, député du Gard, 20 fr. ; Laroche, Auguste, de Marseille, 40 fr. ; Belenfant, Louis, de Marseille, 5 fr. ; ville de Montbrison, 50 fr. ; l'Echo du Nord, journal de Lille, 28 fr. 50 ; Vice-Consul de France à Monaco, 20 fr. ; Richard, capitaine en retraite à Royan, 81 fr. 05 ; loge maçonnique Justice et Vérité, de St-Quentin, 20 fr. ; Frédéric Petit, conseiller général de la Somme 20 fr. ; ville de Rennes, 100 fr. ; ville de Houffleur, 100 fr. ; de Bernis, contrôleur des contributions directes, à Figeac, 10 fr. ; Bonnet, Abel, de Gourdon, 5 fr. ; Lardillon, de Martel, 5 fr. ; Philbert, consul de France, à Rotterdam (Pays-Bas), 50 fr.

Total des publications précédentes... 19,145 95
Total de cette liste..... 3,659 29
Total de cette publication... 22,865 24

STATUE DE LÉON GAMBETTA
Un sculpteur bien connu vient d'exécuter, pour la maison d'objets d'art David, de Paris, une statuette de Gambetta, de 60 cent. de hauteur, qui est un véritable chef d'œuvre comme vérité, expression, énergie de la pose et comme fini.
Nous en avons reçu un beau spécimen que nous avons exposé dans nos bureaux.
Nous engageons vivement les amis de l'illustre et regretté compatriote, en même temps que les amis de l'art, à venir voir cette belle œuvre, digne de l'artiste M. Gandez, et du sujet

qu'il a si magistralement traité.
Prix : 30 fr. au bureau du Journal.
Les bénéfices de la vente de cette statue seront versés à la caisse de la souscription pour le Monument Gambetta.

Cahors, le 7 Avril.
L'incident relatif aux manœuvres de la cavalerie est clos. Le Journal Officiel publie une circulaire du ministre de la guerre portant qu'elles auront lieu dans les conditions prévues par le décret du 31 mai 1882, et non comme elles avaient été prescrites par la circulaire du 12 mars.
La République Française, rappelant les faits passés, raconte que M. le général de Galliffet n'avait nullement conçu le plan d'exploration de la zone frontière tel que l'exposait la circulaire du 12 mars et qu'il fut lui-même fort étonné du développement donné à son projet primitif. Dans de semblables conditions, il fut tout le premier à accepter l'abrogation de cette circulaire, à la solliciter même, pour donner une preuve indéniable de sa subordination et pour faire tomber les accusations dont il était l'objet, ainsi que pour éviter un conflit que tout homme de gouvernement devait considérer comme regrettable. D'ailleurs, la dépense du voyage manœuvre, tel qu'il était conçu par le chef d'état-major général, aurait été beaucoup trop considérable, cette année surtout, où le budget de la guerre est obéré de dix-huit millions de journées que l'administration s'efforce d'économiser par tout les moyens possibles.
Il a donc été entendu, que l'opération se réduirait à de simples reconnaissances locales,

dont les rapports seraient centralisés au point de vue technique par le comité de cavalerie et que M. le général de Galliffet conserverait la direction supérieure des manœuvres que les six divisions doivent exécuter au camp de Châlons et autour de Chartres au mois d'août prochain. Cette solution, qui a l'avantage de ne porter aucun préjudice réel aux intérêts militaires, les seuls qu'il convienne d'envisager ici, nous paraît acceptable à tous égards, et nous nous félicitons qu'elle ait été adoptée.

Revue des Journaux

Le Parlement :
Il ne paraît pas que le parti de la révision soit destiné à remporter de grands succès dans le sein des conseils généraux. La campagne avait pourtant bien commencé. A Lyon, à Marseille et à Montpellier, des vœux tendant à la modification des lois constitutionnelles avaient été déposés sur le bureau des assemblées départementales, et celles-ci, au lieu de les écarter dédaigneusement par la question préalable, les avaient renvoyés à des commissions. C'était un brillant début ; mais là s'arrêtent les bulletins de victoire. Ce que feront les conseils-du-Rhône et de l'Hérault quand leurs commissions se seront prononcées, nous l'ignorons ; mais nous savons que, partout ailleurs, les propositions révisionnistes ont abouti à un éclatant échec.
Le Soleil :
C'est la presse républicaine jacobine, dit le Soleil, c'est le parti républicain intransigeant, ce sont, avec beaucoup d'autres, MM Rochefort, Yves, Guyot et Joffrin qui se flattent d'endigner le flot démagogique, juste à la limite où ils veulent qu'il atteigne. Aveugles qu'ils sont ! Ce jour-là il les entrainerait avec nous dans un effroyable cataclysme social.
Le XIX^e Siècle :
Le XIX^e Siècle, rappelant le traité qui vient d'être conclu entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, esti-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED
Omnia vincit amor
Redevenant sérieuse, elle ajouta :
— La terrible bête dont je parle appartient à l'espèce des mollusques nus ; elle est pourvue de bras longs et gluants, ils s'agitent dans un mouvement convulsif, j'ai voulu les compter pour essayer de leur arracher leur victime. Ceci te prouve que je t'aime, en dépit de tes défauts.
Se méfiant du tour que prenait l'entretien, le savant dit sèchement :
— Merci !
Diane parlait dans un rêve.
— Oui, j'ai compté ; il y en avait un millier. Chose étonnante, les bras visqueux se multipliaient, s'agitaient fiévreux. J'étais en plein cauchemar du Dante, ayant la sensation de l'infini dans l'horrible.
Désolée de mon impuissance, je lève les yeux, je les rive à ceux de la bête.
La tête en boule demeurait immobile, un hideux rictus relevait les lèvres flasques. Cette immobilité dans cette agitation ache-

tu, pour supporter ce regard glauque : il vous attire, vous fascine. J'entendis sortir de cet amas de chairs visqueuses une voix étouffée, la voix du malfaiteur aux aguets, malgré cela très distincte. Voici ce qu'elle me dit :
« — Tu veux m'arracher du cœur de ton ami, enfant, tu es bien jeune pour lutter contre moi, sais-tu seulement quel est mon nom ?
« — Je ne le sais pas, m'écriai-je avec force, je sens que celui que j'aime est dévoré par toi. On ne peut vivre heureux si l'on n'est libre ; je lutterai donc malgré l'horreur que tu m'inspires. »
La bête reprit de sa voix monotone et sans vie :
« — Folle, qui ne crains pas de lutter contre ma puissance !
« — Je n'ai peur de rien, entends-tu : ma force n'est pas en moi, elle est en Dieu ! »
Le monstre me regardait, et ricanant reprit :
« — Schikler ne croit pas, lui, son âme est envahie par moi ; je suis celui qui dompte les plus intrépides ; je suis la terreur des croyants, l'ennemi implacable de ton Dieu ! Je suis le doute. »
Je poussai un cri déchirant : j'avais compris !
L'affreuse bête continua :
« Mon bonheur est de voir tomber dans l'abîme ceux qui me terrifient. Je voulais fuir, un vertige me saisit. Il faut être très brave, vois-

l'erreur les esprits fortement trempés. Ne pouvant aimer, me refusant à croire, j'ébranle l'amour et la croyance des autres ; je réduis au tâtonnement ceux qui ont besoin de lumière.
« Schikler ne peut m'échapper. Vois mes bras, touche-les si tu oses : ils sont flasques en apparence ; en réalité, ils ont la puissance de l'airain.
« Tu as essayé de les compter, de plus forts que toi y ont perdu leur courage ; j'ai le pouvoir infernal de multiplier mes attaches à chaque effort tenté par mes victimes !
« Tu peux trembler pour Schikler, ajouta le monstre, l'orgueil me l'a livré. »
Voilà, philosophe, ce que j'ai entendu ; tu vois que j'ai le droit de te pleurer.
Le savant se récria furieux :
— Quelle imagination endiablée ! Abuse-t-elle assez de son empire ! Est-il permis de traiter ainsi un maître, un ami ! Ah ! Diane, vous êtes bien la femme rêvée par le poète ; elle aussi marchait souriante sur le corps de ses victimes.
Diane, haussant les épaules, changea brusquement d'idée. Posant la main sur le bras de Schikler, elle eut un rire d'enfant.
— Veux-tu que je te dise, ami, pourquoi ta science est si bornée ?
— Oui, contez-moi cela, charmante philosophe.
— Eh bien, c'est que le drame de la pomme, au paradis terrestre, a eu un dénouement un peu brusqué.

Le savant la regardait goguenard.
— Voyez-vous ça ! C'est encore un de ces papillons multicolores qui traversent votre cervelle.
— Pas du tout, ami, c'est très sérieux ; écoute plutôt :
Eve était en train de se régaler d'un bon morceau de pomme, lorsque Adam arriva ! Elle partagea gentiment avec lui ; mais en dépit de sa gourmandise, Adam ne parvint pas à finir le fruit savoureux, il fut interpellé par la terrible voix de Dieu et en jeta la plus grande part, croyant dissimuler le corps du délit : tu sais le reste.
Il n'avait donc qu'une demi-science lorsqu'il fut précipité un peu vivement du haut de sa splendide demeure. En bon père de famille qu'il a toujours été, il vous a transmis ce qu'il savait, ne pouvant rien faire de plus pour votre bonheur.
Schikler se mit à rire, la menaçant du doigt.
— Méchante enfant, vous n'avez aucun respect pour votre vieux maître !
— Tu te trompes, ami ; seulement je vois tes imperfections, et je te les signale.
Le prince arriva sur ces entrefaites ; Schikler le mit au courant de leur grave débat. Attirant sa fille sur son cœur, César dit en riant :
A suivre.

me que la France doit aussi se chercher des alliés pour ne pas rester isolée dans les circonstances critiques; et pour en avoir, dit-il, il importe que nous soyons forts, car c'est la force que nous aurons qui donnera confiance non seulement à nous-mêmes mais encore à ceux qui auront intérêt à mesurer notre puissance avant de s'engager, les cas échéant, avec nous.

La Paix :

La campagne révisionniste tentée dans les conseils généraux prend un caractère remarquable; les vœux tendant à la revision sont déposés et votés en général par des bonapartistes et repoussés par les républicains.

Voici les considérations de M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste français*, sur le budget de 1884 :

« Ce sera le troisième budget de suite en déficit considérable. Jusqu'ici nos budgets ont pu réduire leur déficit apparent, grâce à deux circonstances particulières : d'abord on a rejeté sur le budget extraordinaire plusieurs dizaines de millions de francs de dépenses permanentes; ensuite on a demandé aux excédants des exercices antérieurs des ressources supplémentaires dont on les devait.

« Aujourd'hui, tous ces expédients font défaut; il a fallu rétablir au budget ordinaire toutes les dépenses ou presque toutes les dépenses ayant un caractère permanent, et d'autre part les excédants des articles antérieurs sont complètement épuisés.

« ... On voit quelle est notre situation financière actuelle : on a presque épuisé tous les expédients, et on se trouve en présence de trois budgets successifs, 1882, 1883 et 1884, qui offrent chacun un déficit réel d'environ 150 millions, 4 à 500 millions à eux trois. »

C'est-à-dire qu'il n'y aura plus de dégrèvements. Si l'on en croit le brillant économiste, il faudra faire la conversion, émettre un emprunt et voter des impôts nouveaux.

Informations

Paris, 6 avril

— M. Pascal Duprat part ce soir pour aller occuper son poste de ministre de France au Chili.

— Le *Soleil* a reçu la lettre suivante :

Paris, 4 avril 1883.

Monsieur le directeur,

Je suis étonné de l'article publié ce matin dans votre journal.

Je n'ai autorisé et ne pouvais autoriser personne à me faire tenir tel ou tel langage au sujet des incidents auxquels mon nom a été mêlé pendant ces derniers jours.

Veillez agréer, M. le directeur, l'assurance de ma haute considération.

Général GALLIFFET.

— M. Joffrin a rompu, jeudi soir, dans la salle du commerce, faubourg du Temple, une première lance en faveur de sa proposition de rétablissement de la garde nationale.

Après avoir exposé que cette question figure sur le programme du parti ouvrier, le citoyen Joffrin essaie de démontrer qu'au point de vue politique, il y a nécessité pour les travailleurs d'être armés.

La réunion s'est séparée à 11 h. 1/2, se donnant rendez-vous pour aujourd'hui, salle Graffard, pour acclamer à nouveau la proposition du citoyen Joffrin.

— Nous lisons dans le journal *Paris* :

On sait que le parquet a donné des ordres pour faire poursuivre les vendeurs de faux billets de banque sur la voie publique. Mais sait-on que ces billets sont signés Léo Taxil ? et que l'enquête aurait démontré que ce personnage en était le vendeur ? En effet, le nommé Léo Taxil a été arrêté avant-hier soir, sur le boulevard des Italiens, vendant lui-même les billets de la Banque Sainte-Farce, et conduit chez le commissaire de police, où après avoir vu sa provision de faux papiers bleus confisquée, il a été laissé libre. C'est en vertu de la loi de 1837 sur l'application du système métrique et décimal que l'enquête se poursuit. La mention que porte chaque billet pourrait faire frapper d'une amende de 10 francs par billet, cet industriel d'un nouveau genre, ce qui serait une ruine pour le malheureux. Aussi cette mention est-elle changée sur les derniers billets saisis.

— La commission américaine en vue d'amener la participation de la France à l'exposition de Boston, s'est réunie vendredi à Paris à

son siège, 35, boulevard des Capucines.

La prochaine réunion de la commission aura lieu mardi, 10 avril.

— On télégraphie de Berlin 4 avril.

Le théâtre national vient d'être détruit de fond en comble par un incendie. Rien n'a pu être sauvé des accessoires, ni des costumes. Heureusement il n'y a ni morts, ni blessés.

On ignore la cause du sinistre.

— On lit dans le *Lyon Républicain* du 4 :

Avant deux heures du matin, on a vu au sommet du support des fils télégraphiques qui longent le pont de l'Hôtel-Dieu, côté du quai de l'Hôpital, un drapeau blanc.

Ce drapeau, bordé d'un galon d'or, portait à chaque angle une fleur de lys.

Des passants ou la police l'ont enlevé pendant la nuit.

— On télégraphie de Nice 4 avril :

La jetée de la promenade est en feu. Les flammes atteignent une hauteur de trois étages.

L'incendie s'est étendu avec une rapidité effrayante. Le bâtiment est entièrement détruit. Il ne reste actuellement que la charpente en fer qui continue d'être léchée par les flammes.

L'édifice était assuré pour plusieurs millions.

On ne signale aucune victime.

On attribue la cause de ce sinistre à la négligence.

— Le *XIX^e Siècle* croit savoir qu'on s'occupe actuellement au ministère de l'instruction publique, du choix des membres qui doivent composer la commission chargée de discuter le texte des manuels d'éducation civique afin de donner à ces manuels un caractère officiel. La liste paraîtra prochainement au *Journal Officiel*.

— Le *Gaulois* annonce pour le 9 avril le départ du duc d'Aumale qui se rend à Milan et de là à Palerme.

Une partie de sa maison l'a déjà devancé à Palerme.

Le duc sera de retour à Chantilly, pour la fin de mai. Il est accompagné du Comte de Paris.

LE DUC DE CHARTRES.

Nous avons aujourd'hui des détails sur l'arrivée du duc de chartres à Constantinople :

C'est un bateau italien qui a amené le prince proscrit du général Thibaudin.

Le sultan avait envoyé Monir bey, son grand maître des cérémonies pour saluer le duc de Chartres à bord, et une voiture de la cour qui restera à sa disposition pendant toute la durée de son séjour, le transporta du port à l'hôtel d'Angleterre, où il est descendu.

Le duc, favorisé par un temps splendide succédant au froid et à la neige des derniers jours, a fait plusieurs visites, et la première a été pour M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France, qui l'a reçu avec tous les honneurs dus à un prince du sang royal et français.

Sait-on combien il se publie à l'heure actuelle de journaux sur la surface du globe ? 35,396.

Dans ce nombre, les journaux rédigés en langue anglaise figurent pour 16,500, soit 48 50 0/0 du total; l'Allemagne pour 7.600 (22 40/0); le français pour 3.650 (10 7 0/0); l'espagnol pour 1.700 (7 0/0); quant aux autres idiomes, ils sont représentés dans une proportion pour ainsi dire insignifiante.

C'est aux Etats-Unis que s'imprime le plus grand nombre de journaux, 2 milliards 600 millions d'exemplaires par an. L'Angleterre occupe le second rang avec 2 milliards 600 millions d'exemplaires par an.

L'ensemble du tirage pour les autres pays du globe ne dépasse pas 10 milliards 592 millions.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

ÉLECTION DE FIGEAC

Comme nous l'avons déjà dit, l'élection de M. Rozières n'est due qu'à l'appoint bonapartiste qui, en toute occasion, se jette sur le candidat radical pour faire échec au ministère et amener plus vite le désarroi

général sur lequel les réactionnaires et les intransigeants comptent pour s'imposer de nouveau au pays.

Le journal l'*Appel au Peuple* ne se gêne pas pour expliquer la manœuvre à ceux qui pouvaient encore en douter.

L'élection de M. Rozières est donc bien un coup droit, porté au Cabinet Ferry par toute la réaction du Lot.

On lit dans l'*Appel au Peuple* :

Dans l'arrondissement de Figeac, la lutte semble circonscrite entre M. Calmon, fils, orléano-gambettiste, et M. Rozières, républicain révisionniste.

Si aucun candidat bonapartiste ne se décide à entrer en scène, nous pensons que nos amis ne s'abstiendront pas, — car l'abstention est un crime — mais qu'ils voteront pour M. Rozières, républicain révisionniste, candidat indépendant, contre M. Calmon, fils, orléano-gambettiste, candidat ministériel.

G. CUNEO D'ORNANO.

RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX ET D'ARRONDISSEMENTS

Le conseil général et le conseil d'arrondissement seront renouvelés en partie à la fin de juillet ou au commencement d'août. Voici les cantons qui auront à renouveler leurs conseillers généraux : Castelnaud, Catus, Lauzès, Limogne, Luzac, Montcuq, Bretenoux, Cajarc, Lacapelle-Marival, Saint-Céré, Gourdon, Labastide-Murat, Martel, Payrac, St-Germain.

Auront à voter pour les conseils d'arrondissement les cantons de Cahors (sud), Castelnaud, Catus, Cazals, Limogne Poy-l'Evêque, Bretenoux, Cajarc, Figeac (est), Saint-Céré, Gramat, Labastide-Murat, Mariel, Saint-Germain et Salviac.

M. Bargeton, ancien préfet du Lot, préfet de la Savoie, vient d'être appelé à la Préfecture de la Dordogne.

Notre compatriote, M. Peyre, est nommé sous-préfet à Charolles.

M. Fresne, ancien préfet du Lot, préfet de la Haute-Vienne, est mis en disponibilité, sur sa demande.

M. Vergé, conseiller de Préfecture du Lot, est nommé conseiller dans la Sarthe.

M. Desprat, conseiller de Préfecture de l'Aude, est nommé conseiller de Préfecture dans le Lot.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêté de M. le Préfet, et sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

MM^{les}
Carrié, directrice d'Ecole maternelle laïque, à Cahors.
Vinel, institutrice communale à Espère.
Capy, id. id. à Loupiac (Puy-l'Evêque)
Bouyssou, id. id. à Couvert (Lot.)
Maurandy, id. id. à Beaumat.

MM.
Dangles, inst. adj. à l'école cong. de Cahors.
Lagarrigue, id. à l'école de Cabrerets.

M^{mes}
Lafon, institutrice adjointe à Mercuès.
Frayssé, institutrice à Montfaucon.
Miquel, adjointe à Montfaucon.
Rossignol, institutrice à Castelfranc.

SECOURS

ACCORDÉS AUX COMMUNES POUR CONSTRUCTION OU APPROPRIATION DE MAISONS D'ÉCOLES.

La commune de Flaujac a obtenu un secours de 12,000 francs pour la construction d'une maison d'école.

RÉSULTAT

DES EXAMENS POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE A LA DIRECTION DES ÉCOLES MATERNELLES.

Aspirantes qui ont subi l'examen, 7.
Aspirantes jugées dignes du certificat d'aptitudes, 4.

Ce sont : MM^{mes} Cros Marie ; — Frayssi Philippine ; — Roussy Marie ; — Lafage Victoire, épouse Dubois.

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Par décision en date du 2 avril 1883, M. le ministre des postes et télégraphes a autorisé la création d'un bureau télégraphique à Lalbenque. Nous ferons connaître prochainement la date

à laquelle le nouveau service pourra être inauguré.

Le ministre des postes et des télégraphes étudie en ce moment le moyen d'étendre le service des colis postaux à toutes les communes pourvues d'un bureau de poste.

M. Tribié, capitaine de 1^{re} classe d'état-major du génie à Limoges, a été nommé chef de génie à Tarbes.

M. Tribié a fait ses études au lycée de Cahors.

Nous rappelons à nos lecteurs que le public sera admis, demain dimanche, de deux à cinq heures du soir, à visiter le modèle du monument Gambetta qui est exposé dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Le sieur Géris, Jean-Louis, âgé de 25 ans, natif de St-Bonnet-Larivière, canton de Juillac (Corrèze), employé au service de M. Lacaze, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, qui avait disparu le 3 mars dernier, a été trouvé le 5 du conrant, noyé dans le Lot, au lieu dit le rocher de Lagaspie, au bout de la plaine de St-Mary, commune de Cahors. Après les constatations d'usage, le corps du malheureux jeune homme a été porté à l'hôpital et de là au cimetière, accompagné de ses camarades de l'administration des chemins de fer qui avaient pieusement orné son cercueil d'une belle couronne d'immortelles.

Juments en dépôt

Le ministre de la guerre vient de décider qu'il y avait lieu de revenir au système qui consiste à mettre gratuitement en dépôt, chez les éleveurs, des juments poulinières dont l'Etat reste propriétaire et dont il se réserve le contrôle direct et permanent.

Toute demande de concession de juments de l'armée, destinées à la reproduction, sera adressée au commandant du dépôt de remonte dans la circonscription duquel se trouve le département habité par le pétitionnaire.

Cette demande, visée par le maire, indiquera l'importance de l'exploitation agricole et de l'élevage.

La saillie est obligatoire et non facultative, comme elle avait lieu précédemment. Il est bien entendu que les détenteurs de poulinières n'auront recours qu'aux étalons de l'Etat ou approuvés.

Les éleveurs seront tenus de faire, par écrit, au commandant du dépôt de remonte, la déclaration de naissance du poulain, qui reste la propriété de l'éleveur.

C'est lundi 16 avril que le notaire Cliquet comparaitra devant la cour d'assises de la Dordogne pour répondre des nombreux faux ou détournements dont il est accusé.

UN NOUVEAU KRAC

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Le bruit court qu'un désastre financier de la plus grande importance aurait éclaté dans Moissac. Comme il convient de se tenir en garde contre les exagérations de la première heure qui se produisent toujours en présence d'une pareille crise, nous croyons devoir annoncer ces bruits sous toute réserve, attendant que la lumière et la vérité exactes soient faites.

Nous lisons dans le même journal, 6 avril : La catastrophe financière que nous avons annoncée hier, n'est malheureusement que trop confirmée. M. EDMOND FIEUZAL, notaire, a quitté furtivement Moissac, lundi soir.

Le nombre des victimes et le chiffre de la catastrophe sont encore inconnus. Ce qui est malheureusement certain, c'est que ce dernier dépassera plusieurs millions.

Les journaux d'Agen racontent un attentat odieux dont vient de se rendre coupable un nommé Rességoier, âgé de 32 ans, né à Castelnaudary, et qui habitait depuis quatre mois le Passage d'Ageo. Le misérable a, dans un accès de lubricité épouvantable, et de profitant d'une absence de sa femme, abusé de sa propre fille, âgée de neuf ans.

C'est la petite fille elle-même qui, interrogée par des voisins sur la cause des cris qu'ils avaient entendus la veille dans la maison de Ressaygnier, a raconté l'attentat dont elle a été victime. Les cris entendus avaient été poussés par elle.

Ressaygnier a été arrêté aussitôt; il a avoué son crime, dont il cherche à pallier l'énormité en se retranchant derrière l'irresponsabilité de l'ivresse.

L'état de l'enfant est grave.

Revue Agricole

Les engrais en couverture. — Plantes forcées économiquement. — Prurit des vaches. — Moyen d'empêcher les pigeonniers de se dépeupler. — Conservation des outils. — Bulletin commercial.

Le temps paraît s'être mis enfin au beau. Malheureusement la période précédente a été bien mauvaise pour l'agriculture. Un hiver long et pluvieux a exercé sur beaucoup de récoltes sa funeste influence. La plupart des blés en terre sont en retard au point de vue de la végétation. C'est l'occasion, ou jamais, d'employer les engrais en couverture, c'est-à-dire répandus en ce moment même à la surface du sol. Il ne faut, naturellement, employer ce moyen d'excitation que pour les blés qui se font remarquer par leur aspect chétif et débile. Ce dernier conseil à l'air d'être emprunté à M. de la Palice; en réalité nous croyons très-utile de l'adresser aux agriculteurs qui seraient tentés de fumer encore leurs plus beaux blés: en agissant ainsi, ils provoqueraient la verse, à leur grand détriment.

Ajoutons que quand on emploie les engrais en couverture, il est bon de donner un coup de herse après l'épandage, afin que la matière fertilisante pénétre dans le sol; faute de cette précaution, la fumure ainsi faite reste souvent inutile.

Les jardiniers qui ont à leur disposition un outillage complet, emploient des châssis et des cloches en verre pour hâter la maturité des légumes. Malheureusement ces appareils sont assez coûteux. Mais on peut très-bien les remplacer par des procédés simples et à la portée de tout le monde. Ainsi, en ouvrant un trou de 0 m. 50 de profondeur, qu'on remplit à moitié de fumier chaud et qu'on achève de remplir de terre fine, on obtient un capot sur lequel les plantes de primeur pousseront beaucoup plus vite qu'en pleine terre. On peut aussi préparer des buttes de trente centimètres de hauteur, avec du fumier qu'on recouvre de quatre ou cinq doigts de terre meuble. Ces buttes sont spécialement employées dans beaucoup de pays pour la culture du melon, et on s'en trouve fort bien. Quant aux cloches de verre, on les remplace très-bien par deux osiers courbés que l'on fixe en terre par les deux bouts en les mettant à angle droit; on recouvre cette charpente de papier ou de calicot huilé dont les bords sont retenus à terre au moyen de quelques pierres. Tout cela, comme on voit, n'est ni coûteux, ni difficile à exécuter, et on obtient les mêmes effets qu'avec les appareils les plus compliqués.

Les vaches souffrent souvent de démangeaisons qui les portent à se frotter contre les arbres ou d'autres objets; aussi en voit-on qui ont le poil arraché sur une grande partie du corps. Pour mettre un terme à cette affection, qui provient d'une propreté insuffisante, il suffit de les étriller deux fois par jour et de lotionner les parties malades avec la décoction suivante:

Feuilles de noyer sèches... 30 grammes.
Tabac à fumer... 10 —
Eau... 1 litre.

Faire bouillir et laisser rédoire d'un quart. On fera prendre en outre à la bête malade 200 grammes de sulfate de soude par jour pendant trois ou quatre jours.

Quand les pigeons abandonnent un pigeonnier, on a recours à plusieurs moyens pour les y retenir. Le plus simple, c'est d'employer le sel, dont ces oiseaux sont très friands. Les uns se contentent de répandre le sel sur le plancher du pigeonnier; d'autres y mettent des petits pains faits avec de la farine de vesce, du ché-

nevis et de la terre glaise, pétris ensemble dans de l'eau fortement salée. Enfin on peut employer au même usage de la morue sèche, suspendue dans le colombier. L'essentiel c'est d'offrir du sel aux pigeons, sous une forme ou sous une autre.

Un bon avis aux gens soigneux, qui désirent garder leurs outils en bon état. De temps en temps, frottez les outils bois et fer, avec un chiffon trempé dans de l'huile chaude de lin ou de noix. Il se formera un vernis qui empêchera le bois de se fendre et le fer de se rouiller.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 27 fr. 50. — Seigle, 17 fr. 80. — Orge, 17 fr. 50. — Avoine, 18 fr. 25.

Vins. — La situation n'a pas changé; les affaires sont toujours très-clames. Les arrivages de vins étrangers continuent à être considérables, surtout pour les vins espagnols, qui se payent à cette date de 30 à 40 fr. l'hectolitre.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette:

Bœufs, 1 fr. 32 à 1 fr. 74, selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 20 à 1 fr. 58. id.
Taureaux, 1 fr. 24 à 1 fr. 46. id.
Véaux, 1 fr. 70 à 2 fr. 26. id.
Moutons, 2 fr. 02 à 2 fr. 28. id.
Porcs gras, 1 fr. 24 à 1 fr. 36. id.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 31 mars au 7 avril 1883.

Naissances.

Breton, Joseph, rue du Rempart, 6.
Maridat, Anna, aux Mathieux.
Astruc, Louise, rue St Ursice, 18.
Escabasse, Louise, (naturelle), rue Paramelle.
Darasse, Lucien, rue Fénélon, 6.
Cambou, Jeanne, (naturelle), rue Portail-Alban.
Bourchillon, Emillienne,, boulevard Gambetta.
Bourdité, Marguerite, à Labeyne.
Costes, François, grande rue Labarre, 13.

Mariages.

Lacroix, François et Brunet, Marie.
Ausset, Antoine et Constant, Marie.
Bonnet, Antoine et Teyssède, Catherine.

Décès.

Guillot, Clément, 10 mois, Impas-Laurisèque.
Nogues, Baptiste, employé, 38 ans, grande-Barre, 39.
Bergougnoux, Jean, militaire retraité, 63 ans.
Tourriol, Louis, 3 mois, rue St-Pierre, 10.
Jouves, Marie, 57 ans, (hospice).
David, Jean, terrassier, 20 ans, (hospice).
Fabre, Mathias, cordonnier, 42 ans, rue Saint-Barthélémy.
Roques, Marie, couturière, 77 ans, (hospice).

Dernières Nouvelles

Paris, 5 avril.

Une réunion, qui a eu lieu dans la soirée d'hier, du comité radical du 19^e arrondissement, sous la présidence de M. Cathiau, conseiller municipal, a adopté un ordre du jour tendant à la révision par une Constituante.

— Hier, à Belleville, une réunion composée de 600 assistants a approuvé le projet Joffrin tendant au rétablissement de la garde nationale.

Berlin, 5 avril.

La Gazette de Francfort a reçu de Moscou une dépêche ainsi conçue:

« D'après un bruit qui a pris une certaine consistance, on aurait découvert à Moscou une mine d'une vaste dimension. On aurait télégraphié à Saint-Petersbourg pour demander au gouvernement d'envoyer à Moscou cent sapeurs et un ingénieur spécialiste chargés de détruire cette mine.

Paris 5 avril, soir.

Londres. — La police a découvert un fort dépôt de nitro-glycérine dans une maison de Birmingham.

Paris, 6 avril.

LA SUCCESSION DE MGR. DONNET.
On assure que Mgr Place, archevêque de Reims, a refusé l'archevêché de Bordeaux.

EXPLOSION DE DYNAMITE.
Le dépôt de dynamite de Passocoresse (Italie)

a sauté à la suite d'une explosion.

Il y a 40 victimes, dont 13 morts.

Journal officiel. — M. Marc Dufraisse, ancien préfet, est nommé percepteur, à Paris. MM. Javal, Faure, Demangeat, Maréchal-Lebrun, anciens préfets, sont nommés inspecteurs généraux des services administratifs.

M. Martin, ex-préfet de Tarn-et-Garonne, est nommé directeur de l'institution des jeunes aveugles.

Londres, 5 avril

A la suite d'un discours de M. Gladstone, à la Chambre des communes, la motion Chamberlain, demandant la nomination d'une commission de cinq membres chargée d'examiner la question du tunnel sous la Manche, a été adoptée par 106 voix contre 24.

St-Petersbourg, 4 avril.

Deux cents arrestations ont été opérées parmi les employés des chemins de fer de l'Etat et les élèves d'une école militaire.

Les autorités ont décrété l'expulsion de tous les Italiens qui n'ont aucun moyen d'existence.

Bourse de Paris.

Cours du 7 Avril.

Rente 3 p. %	79.90
— 3 p. % amortissable	81.00
— 4 1/2 p. %	110.00
— 5 p. %	113.90

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 4 avril 1883

Le marché des rentes a perdu toute animation une fois la liquidation terminée; les derniers cours sont cependant aujourd'hui sensiblement plus élevés qu'hier; le 5 0/0 finit à 114 65, le 3 0/0 à 80 60, l'amortissable à 81 50.

La Banque de France est hésitante, offerte d'abord à 5,310, elle a remonté assez péniblement à 5,340, son bilan accuse une diminution de 2,343,000 dans l'encaisse métallique et de 20,976,000 dans le portefeuille. On est calme à 1,352 sur le Foncier, à 1,055 sur la Banque de Paris.

Le Nord s'est enlevé à 1,935, les autres chemins étaient bien tenus, le Lyon à 1,575, le Midi à 1,140, l'Orléans à 1,275.

Le Suez clôture à 2,665, le 5 0/6 Italien à 91 37 l'Unifiée égyptienne à 384, le 5 0/0 Turc à 12 30 la Banque ottomane à 770.

Etude de M^e Balitrand, huissier à Cahors.

Vente de Voitures

Il sera procédé mercredi prochain, onze avril courant et jours suivants et utiles s'il y a lieu, à deux heures du soir, sur la Place d'Armes de Cahors, Boulevard Gambetta: A la requête de M. Louis Bonnet, négociant à Cahors, agissant comme liquidateur de la maison commerciale Carbone et Colonge, marchands de truffes, demeurant à Cahors, par le ministère de M^e Balitrand, huissier, résidant dans cette ville, à la vente de deux voitures capotées, un chariot, et une voiture anglaise.

La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur au comptant sous peine de folle enchère; il sera perçu un décime par franc en sus du prix de l'enchère.

Cahors le 7 avril 1883.

BALITRAND.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du peuple Français

La première chambre civile du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant: Du trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-trois:

En audience publique tenue par Messieurs: Lurguie, président;

Dupuy, chevalier de la Légion d'honneur et Galup, juges;

Treilhaes, substitut de Monsieur le Procureur de la République,

Et Mialet, commis-greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié à Cahors, agissant pour le compte de l'Etat..... d'une part,

Et de Lufau Jean, propriétaire, domicilié à Esclauzels et de Vernhet Jean, propriétaire à Limogne..... d'autre part.

Monsieur Treilhaes substitut de Monsieur le Procureur de la République a dit qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, par laquelle ce magistrat l'invitait à provoquer de la part du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique de deux immeubles en nature de pré de la contenance de quatre ares trente huit centiares, situés sur la commune de Vidailiac et nécessaires pour la construction du chemin vicinal ordinaire numéro 5, de Vidailiac à Beaugard que les propriétaires sus-dénommés

refusent de céder à l'administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre.

Vu l'article 1 et 2 et l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un,

Il requiert que les immeubles que les dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus soient expropriés, qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury qui sera ultérieurement désigné.

Le tribunal faisant droit aux réquisitions de Monsieur le Procureur de la République.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de M. le Préfet du département du Lot en date du vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, que les terrains que les dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du tribunal que toutes les formalités prescrites par le titre deux de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, pour arriver à ladite expropriation ont été régulièrement observées.

Par ces motifs le tribunal, ouï dans l'intérêt de Monsieur le Préfet du département du Lot, Monsieur Treilhaes, substitut de Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions verbales, motivées et conformes, Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique: 1^o De la contenance de deux ares quatre centiares; pré situé dans la commune de Vidailiac, appartenant à Jean Lufau d'Esclauzels, et 2^o de la contenance de deux ares trente-quatre centiares, nature de pré, situé dans la même commune appartenant à Jean Vernhet de Limogne. Lesquelles contenance sont nécessaires pour la construction du chemin vicinal ordinaire n^o 5, de Vidailiac à Beaugard. Désigne Monsieur Dupuy juge, pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement désigné; et Monsieur Galup juge pour le remplacer au besoin.

Signés à la minute,

LURGUIE, président,

et MIALET, commis-greffier.

Enregistré gratis à Cahors, le dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 85 case 7.

Signé: DALAT, receveur.

En conséquence, le Président de la République mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution; aux Procureurs généraux et Procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et le greffier.

Expédié à Cahors, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

Signé: ROQUES, aîné.

Enregistré gratis à Cahors, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 25 case 8.

Signé: DALAT.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Morvan, arrive mardi prochain avec sa troupe, qui débutera jeudi sur notre théâtre.

Le genre de vie et de nourriture, la nature de l'air des villes sont une cause de diminution de la proportion normale nécessaire à la bonne santé. Il est utile de fournir à l'économie cet élément indispensable par l'usage fréquent et régulier de quelques gouttes concentrées de FER BRAVAIS.

UN SIGNE DU TEMPS

On nous écrit d'un de nos ports de mer les plus importants: « Il était autrefois un usage très répandu chez nos matelots, lorsqu'ils s'embarquaient pour un voyage de long cours: ils emportaient avec eux des objets quelconques qui devaient les préserver pendant la traversée contre les maux, maladies, accidents, etc. Ils avaient une foi superstitieuse dans ces talismans. C'est étonnant comme cet usage se perd. Nous avons eu maintes fois l'occasion de constater qu'un objet devenu rapidement populaire a remplacé ces talismans sans valeur: c'est une boîte portant une croix blanche sur fond rouge et renfermant des Pilules Suisses. On devrait bien les recommander aussi dans nos campagnes. Ces Pilules Suisses, en purifiant le sang, sont efficaces contre la plupart des maladies, il est même prudent d'en prendre de temps en temps comme moyen préventif. Dès qu'on sent que le corps a besoin d'être purifié, à la moindre indisposition, on devrait prendre quelques-unes de ces pilules. Une famille, avec une dépense de 1 fr. 50, aurait de cette manière, pour 1 ou 2 mois, un remède sous la main qui lui rendrait bien souvent service.

Voir à la 4^e page: Les magasins du Printemps de Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1160^e livraison (7 avril 1883). — Voyage d'une Parisienne dans l'Himalaya occidental (le Koulou, le Cachemire, le Bolistan et le Drás), par M^{me} de Ujfalvy-Bourdon, officier d'académie. — 1881. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de G. Vuiller, E. Zier et Tofani, avec deux cartes. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. *Sommaire de la 540^e livraison (31 avril 1883).* TEXTE : La peau du tigre, par Louis Rousselet. — Lanternes magiques par Frédéric Dillaye. — Cloches et sonneries, par M^{me} de Vilt née Guizot. — L'Observatoire de Paris, par Albert Lévy. — Dessins : Tofani, Bonnafoux, Janet, Zier, Lochroy. — Bureaux à la librairie Hachette, et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. *Journal Universel d'Électricité.* — Sommaire du numéro du 7 avril 1883. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Les deux flux de l'électro-induction (3^e article); Th. du Moncel. Lampe électrique de MM. Tihon et Rézard; De Magnéville. — L'histoire de la télégraphie (6^e article); Aug. Guéroul. — Applications de l'électricité à la manœuvre des signaux sur les chemins de fer (4^e article); M. Cossmann. — Étude sur le microphone et le téléphone; A. Dejongh. — Note sur l'indicateur automatique du passage des trains de M. Ducouso; Eug. Sartiaux. — Revue des travaux récents en électricité : Lampe électrique de M. Solignac. — Influence de la trempe sur la résistance électrique du verre, par M. Fousserau. — Sur la théorie des machines électro-magnétiques,

par M. Joubert. — Résumé des brevets d'invention; D^r Camille Grollet. — Faits divers.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N^o 730, du 7 avril 1883: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — J. Reisset. Observation sur le lait bleu. II. — Sanson. La race bovine auvergnate. — Barral. La culture de l'asphodèle. — Mouillefert. Emploi du sulfo-carbonate de potassium dans les vignes. — Sardiac. Alambics système Valyn. — De la Tréhouais. Les animaux reproducteurs au concours de Paris. — Sagnier. Bibliographie agricole. — Dupuy-Monbrun. Réunions viticoles de Montpellier. II. — Dybowski. Exposition d'horticulture de Paris. — Sagnier. Société nationale d'agriculture de France. — Rémy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires : alambics système Valyn; racines de l'asphodèle.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro du 29 mars. — Chronique agricole. A. de Cérés. — Les solidarités économiques. — Souffrances réunies de l'agriculture et de l'industrie. E. Lecouteux. — Observation sur le lait bleu (2^e partie). J. Reiset. — Le programme des courses du Jockey-Club pour 1883. Eug. Gayot. — Sélection et croisement. H. Chamard. — Les soutiens pour la vigne. — Monographie du roseau à quenouille. A. d'Azévédo. — Le paon. D^r Hector George. — Echos de la culture dans le sud-ouest. A. Dupuy-Monbrun. — Le sarclage des prairies. P. Joigneaux. — La Bretagne agricole. Marcel Blanchard. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Herse pour prairies, de M. Bruel. Fig. 57. — Bureaux 26 rue Jacob, à Paris.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais; par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N^o 98,744 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le *Dictionnaire universel* de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats *directement* avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à **25 0/0 meilleur marché** que partout ailleurs.

Grand choix de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Couteils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trouseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soirées. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer à Cahors avec bail

UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Cbarente).

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

PARIS

INAUGURATION

DES

NOUVEAUX MAGASINS

comprenant toute la façade sur la Rue du Havre, une partie du Boulevard Haussmann, toute la longueur sur la rue de Provence et partie de la rue Caumartin.

Vient de Paraître

le Catalogue général illustré, lequel sera adressé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande par carte postale ou lettre affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^o
Paris

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du **PRINTEMPS**.

EXPÉDITIONS FRANCO de Port de tout Achat au-dessus de 25 francs.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le **PRINTEMPS** se charge pour le compte de tous ses Clients sans autres frais que le remboursement des droits de timbre et de courtage à l'agent de change, de l'achat et de la vente au comptant de toutes valeurs négociables à la Bourse de Paris, ainsi que de l'encaissement gratuit de tous les Coupons échus. — Le produit de ces valeurs est sur demande conservé en compte courant à disposition, rapportant intérêt de 3 0/0 l'an. — Un carnet de chèques est délivré aux déposants qui en font la demande.

80,000 fr. à placer sur billets de propriétaires au commerçants solvables. Ecrire franco à M. Henri, 5, rue Mazarine, Paris.

Le Propriétaire-Gérant A Layton.

CATALOGUE

DE PLANTS AMÉRICAINS

Cultivés à Lamadeleine, près Cahors

Médaille d'Argent



DIPLOME de l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale.

Adresser les demandes : à M. BRU, prop^o, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS

Producteurs directs

	BOUTURES le 100		RACINES le 100	
	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix
Jacquez.....	5 ^{fr}	7 ^{fr}	25 ^{fr}	30 ^{fr}
Herbemont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25

PORTE-GREFFE

Riparia, petit bois.....	5 ^{fr}	8 ^{fr}	15 ^{fr}	18 ^{fr}
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien aoutés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages.

Les personnes qui désireraient le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION

Hémorrhoides, Congestion cérébrale,

Bile, Manque d'appétit,

Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE
NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,

Dames enceintes ou en couches,

Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris
et Pharmacies, Boîte 250.

VIGNES AMÉRICAINES

Boutures et racines de toutes les variétés
Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU
PROPRIÉTAIRES A MONTBRAIN (Hérault)

S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.